

Tambour battant



EDITO .

Pendant deux ans Marçais va accueillir des naturalistes chargés d'inventorier faune et flore de la commune mais aussi d'associer jeunes et moins jeunes à cette collecte. Nous comptons sur la mémoire des uns, la curiosité des autres et la participation de tous pour enrichir cet inventaire.

Ces années seront ponctuées de sorties , animations scolaires, extra scolaires et rencontres animées par Nature 18.

N'hésitez pas à participer et à solliciter amis et voisins qui pourraient être intéressés.

La connaissance de ce patrimoine permettra de mieux le protéger et le prendre en compte. Ainsi le sonneur à ventre jaune , petit crapaud jadis courant , est quasi disparu de nos ornières alors que nos anciens se souviennent qu'il proliférait lorsqu'ils étaient enfants.



L'objectif est de publier un petit atlas alliant les richesses naturelles et bâties de notre village, richesses dont ses habitants ont tout lieu d'être fiers.

Inventaire de la biodiversité de Marçais

Le coup d'envoi de cet inventaire aura lieu

VENDREDI 24 MARS à 19H
SALLE JEAN CHEVALIER, A LA MAIRIE

REUNION PUBLIQUE

Présentation du déroulement de l'inventaire et des actions
Echange avec les participants

**Année 9,
n° 35**

15 mars 2017

CA PEUT VOUS INTERESSER

BOIS

Disponible au prix de 35 € le stère à prendre à l'atelier communal. Possibilité de livraison sur Marçais. Contacter la mairie.

A LOUER APPARTEMENT

La commune dispose d'un appartement situé dans le bourg libre au 1er juin 2017. 3 pièces, une cuisine , une salle de bain. Contacter la mairie.
02 48 96 12 31



Bulletin municipal de
Marçais

Téléphone : 02 48 96 12 31

Télécopie : 02 48 96 37 99

Courriel :

Mairie-marçais@wanadoo.fr



**L'agence postale a
déménagé dans les
nouveaux locaux de
la mairie et la boîte
aux lettres a été dé-
placée devant la
mairie**

**Horaires de la Poste:
Du mardi au samedi
de 10h à 12h**

**Le secrétariat de la
mairie est ouvert du
mardi au vendredi de
10h à 12h et de 14h
à 18h**

Permanences

Michelle RIVET

Le lundi :

14h30 à 16h30

Annie DION

Le samedi :

10h à 12h

**PARUTION DANS LE
BULLETIN**

Si vous avez des infor-
mations à diffuser par le
biais de ce bulletin,
faites-les parvenir en
mairie.

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

UN IBC : POURQUOI ?

Grâce à la réalisation d'un IBC, les élus et les habitants d'une commune ou d'un groupement de communes connaissent le patrimoine naturel présent sur leur territoire et sont sensibilisés à sa préservation.

Les IBC constituent aussi une application à l'échelle locale de la Trame Verte et Bleue : en identifiant ses sites à enjeux grâce à l'IBC, la commune peut les prendre en compte dans ses documents d'urbanisme et ses projets d'aménagements.

L'IBC représente ainsi un outil de sensibilisation et d'aide à la décision pour la commune.

LES DIFFERENTES PHASES D'UN IBC

1. L'inventaire de la biodiversité à l'échelle de la commune et les préconisations :
L'inventaire de la faune, de la flore et des habitats,
Une cartographie des habitats, des points noirs et des zones d'intérêts ou à enjeux de la commune,
Des préconisations pour la mise en œuvre d'actions favorisant la biodiversité.
Un rapport reprenant tous ces éléments avec des fiches actions permet à la commune d'orienter l'entretien et l'aménagement des zones d'intérêts.

2. La sensibilisation :
La mise en place d'un comité de pilotage : élus chargés de l'environnement et élus chargés de l'aménagement du territoire, service urbanisme, service espaces verts...,
Des animations grand public de découverte de la faune et de la flore,
Une restitution orale des inventaires réalisés auprès des élus, services, habitants...